



M. le Maire

n° 6 - **Conseils Consultatifs de Quartier. Désignation des Présidents.**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les Présidents des Conseils Consultatifs de Quartier (C.C.Q.).

- Conseil Consultatif de Quartier La Source : M. LANGUERRE
- Conseil Consultatif de Quartier Saint-Marceau : M. GAINIER
- Conseil Consultatif de Quartier Bourgogne - République :  
Mme MAUROY
- Conseil Consultatif de Quartier Carmes – Bannier :  
Mme RICARD
- Conseil Consultatif de Quartier Barrière Saint-Marc – La  
Fontaine : M. POISSON
- Conseil Consultatif de Quartier Argonne – Nécotin – Belneuf :  
M. GIRAULT
- Conseil Consultatif de Quartier Saint-Marc – Faubourg  
Bourgogne – Argonne sud : M. MOITTIE
- Conseil Consultatif de Quartier Madeleine : Mme LABADIE
- Conseil Consultatif de Quartier Dunois – Châteaudun-Faubourg  
Bannier : Mme LABADIE
- Conseil Consultatif de Quartier Acacias : M. BLANLUET
- Conseil Consultatif de Quartier Blossières-Murlins :  
M. BLANLUET
- Conseil Consultatif de Quartier Gare – Pasteur – Saint-Vincent :  
Mme PARAYRE

***Adopté par 41 voix contre 2.  
Il y a 11 abstentions.***

M. le Maire

n° 7 - **Commissions municipales. Dénomination et désignation des membres.**

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur du Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les commissions permanentes et d'en désigner les membres.

***Adopté à l'unanimité.***

M. le Maire

n° 8 - **Organismes extérieurs. Désignation des représentants de la Ville.**

Conformément aux textes en vigueur et aux statuts de chacun des différents organismes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) désigner les délégués appelés à représenter la Ville au sein de ces divers organismes ;

- **C.E.R.C.I.L. : Adopté par 42 voix. Il y a 13 abstentions.**
- **A.S.E.L.Q.O. : Adopté par 42 voix. Il y a 13 abstentions.**
- **Les autres organismes : Adopté à l'unanimité.**

- Séance du vendredi 25 avril 2008 -

2°) autoriser M. le Maire à solliciter le mandat de Président au sein de la Société d'Economie Mixte Orléans-Gestion ;

**Adopté à l'unanimité.**

3°) autoriser M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, à solliciter le mandat de Président de la S.E.M.D.O.

**Adopté à l'unanimité.**

### AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n° 3.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

**Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.**

M. MARTIN

n° 10 - **Taxe d'urbanisme. Admissions en non valeur.**

Conformément au décret du 29 décembre 1998 qui a réglementé la procédure de l'admission en non valeur des taxes d'urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable sur l'admission en non valeur du solde de la taxe d'urbanisme, concernant la Société de la copropriété du 2, rue d'Escures, d'un montant de 2 808 €;

2°) d'émettre un avis favorable sur l'admission en non valeur des pénalités de retard concernant la S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre et la SODES pour un montant de 21 137,82 € et M. ROMANIN Hervé pour un montant de 2 287,60 €

**Adopté à l'unanimité.**

M. CARRE

n° 11 - **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 375 055 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre à hauteur de 187 527,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 375 055 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 8 logements situés 22, place Croix Morin à Orléans.

La S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements.

**Adopté à l'unanimité.**

M. CARRE

n° 12 - **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 176 137 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre à hauteur de 88 068,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 176 137 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 8 logements situés 22, place Croix Morin à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 13 - **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 331 601 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre à hauteur de 165 800,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 331 601 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 7, rue Vaucouleurs à Orléans.

La S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % de logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 14 - **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 128 210 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre à hauteur de 64 105 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 128 210 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 7, rue Vaucouleurs à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 15 - **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 109 461 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre à hauteur de 54 730,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 109 461 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 7, rue Vaucouleurs à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 16 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 663 120 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 331 560 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 663 120 € que cet organisme de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 3 pavillons et 6 logements collectifs, situés 52, 52, rue Basse d'Ingré à Orléans.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 17 - **O.P.A.C d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 192 245 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 96 122,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 192 245 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 3 pavillons et 6 logements collectifs, situés 50, 52 , rue Basse d'Ingré à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 18 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 200 896 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 100 448 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 200 896 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 4 logements collectifs, situés 55, rue du Petit Pont à Orléans.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 19 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 81 989 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 40 994,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 81 989 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 4 logements collectifs, situés 55, rue du Petit Pont à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 20 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 16 382 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 8 191 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 16 382 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de sécurisation des parties communes de 36 logements, situés 23 et 25, rue des Hautes Maisons à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 21 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 30 860 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 15 430 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 30 860 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 2 logements, situés 18, rue Pasteur à Orléans.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 22 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 72 528 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur 36 264 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 72 528 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 2 logements, situés 18, rue Pasteur à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 23 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 74 447 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 37 223,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 74 447 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 3 logements, situés 6, rue de la Gare à Orléans.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 24 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 195 148 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 97 574 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 195 148 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 3 logements, situés 6, rue de la Gare à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

**PERSONNEL**

Mme SAUVEGRAIN

n° 25 - **Mise à disposition d'agents de La Poste. Approbation d'une convention type.**

En application des dispositions législatives et réglementaires, la Ville d'Orléans a mis en œuvre au sein de ses services des dispositions visant à faciliter la mobilité des agents de France Télécom vers la Fonction Publique.

Le décret n° 2008-59 du 17 janvier 2008 a récemment étendu ce même dispositif aux agents de La Poste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions relatives à la convention type de mise à disposition d'agents de La Poste à la Ville d'Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 26 - **Direction de l'Information et de la Communication. Poste d'attaché de presse. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste d'attaché de presse à la Direction de l'Information et de la Communication par voie contractuelle, du 6 juin au 31 décembre 2008 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 27 - **Direction des Systèmes d'Information. Poste de responsable du pôle éditique. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Dans le cadre du projet de service de la Direction des Systèmes d'Information (D.S.I.) et dans un contexte de développement durable, une étude a révélé la nécessité de fusionner les deux ateliers de reprographie et d'imprimerie, en vue de créer un véritable atelier d'impression et de reproduction numérique.

Lors des Comités Techniques Paritaires des 27 septembre et 20 décembre 2007, il a donc été proposé de créer un pôle éditique dédié à l'impression et à la reproduction de documents, placé sous l'autorité hiérarchique d'un cadre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de Responsable du pôle éditique, rattaché à la Direction des Systèmes d'Information, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de deux années supplémentaires ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant au nom de la Ville.

**Adopté par 42 voix contre 2.  
Il y a 11 abstentions.**

### AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

n° 28 - **Logement de fonction situé dans le groupe scolaire Denis Diderot. Dégât des eaux. Indemnisation de la M.A.I.F. Approbation.**

Un dégât des eaux consécutif à des infiltrations à l'intérieur du logement de fonction sis 1, place Albert Camus dans le groupe scolaire Denis Diderot, a eu lieu.

Après investigations, il s'est avéré que le réseau privatif était obstrué par d'importantes racines végétales implantées à proximité du bâtiment, empêchant une évacuation normale des eaux pluviales.

L'occupante du logement a subi des dommages qui lui ont été remboursés par son assureur, la M.A.I.F

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement à la M.A.I.F. d'une indemnisation de 186,93 € T.T.C. correspondant au remboursement des dommages mobiliers.

**Adopté à l'unanimité.**

### CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. VALETTE

n° 29 - **Carré Saint-Vincent. Structures de création et de diffusion. Attribution d'un second acompte au titre de l'année 2008.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des seconds acomptes de subvention 2008 à chaque structure de création et de diffusion du Carré Saint-Vincent, ainsi qu'il suit :

- le Carré Saint-Vincent – Scène Nationale .....410 500 €
- le Centre d'Art Dramatique d'Orléans (C.A.D.O.) ....113 343 €

**Adopté par 53 voix.  
Il y a 2 abstentions.**

M. VALETTE

n° 30 - **Orléans' Jazz 2008. Programmateur associé. Association « Le Nuage en Pantalon ». Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Dans le cadre d'Orléans'Jazz 2008, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association « Le Nuage en Pantalon » précisant les engagements de chacune des parties et les modalités de financement pour l'organisation des concerts de « Jazz Bourgogne » ;

2°) de décider de l'attribution d'une subvention de 8 000 € à cette association.

***Adopté à l'unanimité.***

M. VALETTE

n° 31 - **Associations « Le Pays où le ciel est toujours bleu » et « Lumen ». Conventions triennales. Approbation d'avenants.**

Deux associations témoignent depuis plusieurs années de leur investissement en faveur de la création contemporaine : elles mettent en œuvre une programmation annuelle, développent des projets artistiques collectifs, apportent leur capacité d'expertise et ont une pratique structurée de la médiation auprès des publics.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux conventions à passer avec les associations suivantes et de décider de l'attribution de subventions correspondantes pour l'année 2008 ainsi qu'il suit :

- Le Pays où le Ciel est toujours bleu : 10 000 €

- Lumen : 7 500 €

***Adopté à l'unanimité.***

M. VALETTE

n° 32 - **Archilab 2008. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. et de la Région Centre.**

La manifestation Archilab s'affirme depuis sa création en 1999 comme un rendez-vous majeur de l'architecture de recherche sur le plan international, présentant les tendances novatrices de l'architecture contemporaine.

Cet événement résulte de l'engagement de la Ville d'Orléans en étroite collaboration avec le Fonds Régional d'Art Contemporain Centre et de l'accompagnement du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre et de la Région Centre.

Archilab 2008, intitulé « Archilab Europe, architecture stratégique », se déroulera du 24 octobre au 23 décembre 2008.

- Séance du vendredi 25 avril 2008 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre une subvention de 100 000 € pour l'édition d'Archilab 2008 ;

2°) de solliciter auprès de la Région Centre une subvention de 90 000 € pour cette même manifestation.

**Adopté à l'unanimité.**

M. VALETTE

n° 33 - **L'Astrolabe. Délégation de service public. Commission d'ouverture des plis. Election des membres.**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'ouverture des plis relative à l'exploitation de l'Astrolabe.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....55
- Bulletins nuls ..... 1
- Suffrages exprimés .....54
- Majorité absolue .....28

#### **ONT OBTENU**

- Liste conduite par M. VALETTE.....41 voix
- Liste conduite par Mme LEVELEUX.....13 voix

#### **REPARTITION DES SIEGES**

##### **Au quotient électoral**

Quotient électoral :  $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{54}{5} = 10,8$

- Liste conduite par M. VALETTE :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{41}{10,8} = 3,7$$

- Liste conduite par Mme LEVELEUX :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{13}{10,8} = 1,2$$

La liste conduite par M. VALETTE a obtenu 3 sièges.

La liste conduite par Mme LEVELEUX a obtenu 1 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

##### **Au plus fort reste**

- Reste obtenu par la liste conduite par M. VALETTE :

Voix obtenues - (quotient électoral x nombre de sièges obtenus) =

$$41 - (10,8 \times 3) = 8,6$$

- Séance du vendredi 25 avril 2008 -

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme LEVELEUX :  
Voix obtenues - (quotient électoral x nombre de sièges obtenus) =

$$13 - 10,8 \times 1) = 2,2$$

Le siège restant est attribué à la liste conduite par M. VALETTE

**SONT ELUS**

Titulaires :

M. VALETTE  
M. SANKHON  
Mme LABADIE  
Mme HEAU  
Mme LEVELEUX

Suppléants :

Mme PILET  
M. MOITTIE  
Mlle AIGRET  
M. THOMAS  
M. CHAPUIS

M. VALETTE

n° 34 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition François Béalu. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec les musées de Gravelines, Quimper, Soissons et le centre culturel Jacques Brel à Thionville. Approbation d'une convention de mécénat avec les Laboratoires Servier.**

Plusieurs musées ont décidé d'organiser en commun une exposition itinérante consacrée à l'œuvre du graveur François Béalu, artiste contemporain, qui sera présentée dans chaque établissement à partir du mois de juin 2008 jusqu'au mois de janvier 2010.

La Société des Laboratoires Servier souhaite soutenir cette exposition organisée au musée des Beaux-Arts du 19 juin au 14 septembre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention à passer avec les villes de Gravelines, Quimper, Soissons et le centre culturel Jacques Brel de Thionville, afin d'organiser en partenariat l'exposition « François Béalu, gravures et dessins » ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec la Société des Laboratoires Servier dans le cadre du mécénat de l'exposition François Béalu pour un montant de 9 500 €T.T.C. ;

3°) de fixer le prix de vente du catalogue à 24 €T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

M. VALETTE  
M. MOITTIE

- n° 35 - **Institut d'Arts Visuels. Année internationale Planète Terre. Réalisation de travaux par les étudiants. Approbation d'une convention à passer avec l'Institut National de la Recherche Agronomique.**

A l'occasion de l'Année Internationale de la Planète Terre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) fixant les engagements des parties, et notamment sa participation à hauteur de 2 000 € T.T.C. pour travailler avec les étudiants de l'I.A.V. sur un projet portant sur la thème du sol.

*Adopté à l'unanimité.*

M. VALETTE  
Mme HEAU

- n° 36 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Remboursement de frais de transport pour les élèves inscrits en cycles spécialisés. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de procéder au remboursement des frais de transport de chaque élève concerné, inscrit en cycles spécialisés et devant se présenter aux examens auprès du Conservatoire organisateur, sur la base d'un aller/retour, 2<sup>ème</sup> classe, suivant le tarif du billet S.N.C.F. en vigueur.

*Adopté à l'unanimité.*

M. VALETTE  
Mme HEAU

- n° 37 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Acquisition d'instruments de musique. Demande de subvention auprès de la Région Centre.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible, auprès de la Région Centre, pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques pour le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

M. GABELLE

- n° 38 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Marchés passés pour les prestations de son, vidéo, lumière et structure, tribunes et échafaudages. Approbation d'avenants.**

Par marchés passés après appel d'offres ouvert approuvés au Conseil Municipal du 29 février 2008, trois entreprises ont été chargées de trois lots correspondants à la réalisation technique des Fêtes de Jeanne d'Arc 2008.

Compte tenu de l'évolution du contenu de la manifestation et des besoins techniques, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les avenants aux marchés relatifs aux prestations son, vidéo, lumière et structure à passer avec les sociétés suivantes :

- ALIZE CREATION conduisant à une moins-value de 4 102,61 € T.T.C.,

- Séance du vendredi 25 avril 2008 -

- IMPACT EVENEMENT conduisant à une moins-value de 8 418,81 €T.T.C.,

- ALABAMA conduisant à une moins-value de 17 377,88 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

M. GABELLE

n° 39 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Attribution de subventions aux fanfares locales.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux différents fanfares locales pour leur participation aux Fêtes de Jeanne d'Arc 2008, pour un montant global de 2 280 €

*Adopté à l'unanimité.*

### DEVELOPPEMENT DURABLE – HYGIENE PUBLIQUE - EAU

M. le Maire

Mme COUPEZ

n° 40 - **Centre Hospitalier Régional d'Orléans. Etablissement assujéti à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Création d'un nouvel Hôpital, par restructuration et agrandissement du C.H.R.O. existant. Avis à émettre.**

Une enquête publique est ouverte, du 17 mars au 18 avril 2008, suite à la demande du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.), situé 14, avenue de l'Hôpital à Orléans, de créer un nouvel hôpital par restructuration et agrandissement du C.H.R.O. existant.

L'établissement est soumis à autorisation vis à vis de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet consiste au regroupement des hôpitaux de La Source et de la rue Porte Madeleine sur un seul site, celui de la Source. La construction d'un nouveau bâtiment, en lieu et place du bâtiment principal existant, génère des modifications au niveau de certaines installations classées, d'où l'obligation d'une enquête publique. Le projet est inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.). Les travaux se feront entre 2008 et 2014. Suivra ensuite la déconstruction des bâtiments non conservés.

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la création du nouveau Centre Hospitalier Régional d'Orléans, sous réserve :

- qu'une convention de rejet au réseau d'assainissement public soit signée avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et que celle-ci soit mise à jour en fonction de l'évolution des rejets,

- Séance du vendredi 25 avril 2008 -

- que toutes les mesures soient prises pour réduire la consommation d'eau, dont l'augmentation, prévue dans le dossier présenté, est supérieure et non proportionnelle à l'augmentation du nombre de lits.

**Adopté par 45 voix contre 2.  
Il y a 8 abstentions.**

Mme CUGNY-SEGUIN n° 41 - **Société IMMOVAL. Entreprise assujettie à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Construction d'un entrepôt de stockage. Avis à émettre.**

Une enquête publique est ouverte, du 9 avril au 9 mai 2008, concernant la demande de la Société IMMOVAL, qui souhaite implanter dans la Zone Industrielle de la Saussaye – rue des Genêts à Saint-Cyr-en-Val, un entrepôt destiné au stockage de produits de grande consommation ou industriels.

L'établissement est soumis à autorisation (SEVESO seuil bas) vis à vis de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

La Société IMMOVAL va faire construire un bâtiment, qu'elle mettra en location pour une activité de logistique et de stockage de produits de grande consommation ou industriels. La réception et l'expédition des marchandises se feront uniquement par camions.

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'exploitation d'un entrepôt de stockage pour la Société IMMOVAL, sous réserve :

- qu'une convention de rejet avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) soit prise avec le ou les futurs exploitants,

- que toutes les règles de sécurité soient respectées par les futures sociétés exploitantes,

- que le personnel des entreprises exploitantes soit formé aux consignes de sécurité.

**Adopté par 44 voix.  
Il y a 11 abstentions.**

Mme CUGNY-SEGUIN n° 42 - **Agenda 21. Journées du Développement Durable 2008. Présentation. Approbation de conventions.**

Les Journées de Développement Durable (J.D.D.) dont le programme s'étale sur 3 semaines du 12 au 1<sup>er</sup> juin 2008, sont, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, organisées par la Ville et consacrées au thème de la consommation responsable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention type d'occupation du domaine public à passer avec chacun des exposants participant aux Journées du Développement Durable 2008 ;

2°) d'approuver les termes des conventions de partenariat à passer avec La Caisse des Dépôts et consignations, le Crédit Coopératif, Leroy Merlin, Eurovia, Lyonnaise des Eaux, le Crédit Agricole, la Poste, E.D.F., Dalkia, Hitachi pour l'organisation de ces Journées ;

3°) de solliciter auprès de l'A.D.E.M.E. et du Département du Loiret les subventions nécessaires pour l'organisation de ces Journées.

**Adopté à l'unanimité.**

### INFORMATION ET COMMUNICATION

M. MARTIN

n° 43 - **Magazine municipal « Orléans.mag ». Régie publicitaire. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société SCOOP Communication, relatif à la régie publicitaire du magazine municipal « Orléans.mag » du numéro de juillet-août 2008 au numéro de décembre 2008-janvier 2009 inclus ;

2°) d'approuver la grille des tarifs des espaces publicitaires et des conditions de remises ;

3°) de décider de la mise en application de ces tarifs et de ces remises à compter du numéro du magazine de juillet-août 2008 ;

4°) d'approuver la création d'une régie de recettes pour la commercialisation de ces emplacements publicitaires.

**Adopté à l'unanimité.**

### COMMERCE

M. GABELLE

n° 44 - **F.I.S.A.C. centre-ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec les pétitionnaires éligibles au titre du F.I.S.A.C. pour la rénovation des devantures et enseignes de leur magasin ;

2°) de décider de l'octroi de subventions pour un montant global de 37 608 € dont le détail figure dans la délibération.

**Adopté par 52 voix.**

**Il y a 2 abstentions et 1 non participation.**

DEVELOPPEMENT :  
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-  
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Mme de QUATREBARBES n° 45 - Aménagement et sécurisation des rues Croix Fauchet et de la Boëche. Financement des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Le groupe ATLANTIC, implanté sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, a fait connaître à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et aux communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans, son projet de développement qui devrait générer l'engagement d'un programme d'investissement total de 8 millions d'euros à l'horizon de janvier 2009 et le recrutement de 40 personnes en contrat à durée indéterminée (C.D.I.).

Les voiries attenantes au site industriel (rue Croix Fauchet, rue de la Boëche) sont aujourd'hui très sollicitées par un trafic urbain important, qui devrait encore s'intensifier sous l'influence des nouveaux projets développés par les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Afin d'améliorer les conditions de desserte du secteur et de sécuriser les flux routiers, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, ayant pour objet le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération à hauteur de 80 750 € par chaque commune, en vue du réaménagement et de la sécurisation des rues Croix Fauchet et de la Boëche.

**Adopté à l'unanimité.**

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL n° 46 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions aux établissements scolaires du premier degré qui sollicitent la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques et dont la liste figure dans la délibération pour un montant global de 6 043 €

**Adopté à l'unanimité.**

Mme MARECHAL n° 47 - Enseignement du premier degré. Carnavals. Attribution de subventions.

Pour la huitième année, la Ville d'Orléans a organisé un « Carnaval des Enfants » des écoles du premier degré avec un défilé en centre ville le 29 mars 2008.

Parallèlement, les écoles organisent des carnavals dans leur quartier ou dans leurs écoles.

- Séance du vendredi 25 avril 2008 -

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions dont le détail figure dans la délibération, aux coopératives scolaires des écoles concernées, au titre des carnivals.

Le montant de l'aide financière apportée aux écoles par la Ville pour le déroulement de ces manifestations s'élève à une somme globale de 9 936 €

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL

n° 48 - **Carte scolaire 2008-2009. Ecoles maternelles et élémentaires publiques. Ouvertures et fermetures de classes. Avis à émettre.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Olympia Cormier, à l'école élémentaire Louis Guilloux et à l'école élémentaire de La Cigogne ;

***Adopté à l'unanimité.***

2°) d'émettre un avis favorable à la mesure d'ouverture proposée pour l'école maternelle René Thinat, en notant toutefois que le poste correspondant ne pourra être ouvert au sein même de l'école, faute de locaux disponibles, mais pourrait en cas de nécessité être affecté sur l'une des écoles voisines ciblées pour les orientations ;

***Adopté à l'unanimité.***

3°) de prendre acte des mesures de fermetures de classes pour les écoles maternelles Jacques Prévert et Georges Chardon, ainsi que pour les écoles élémentaires Gutenberg Petits, Gutenberg Grands et Romain Rolland ;

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 2 abstentions.***

4°) de prendre acte de la fusion des écoles Gutenberg Petits et Gutenberg Grands ;

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 2 abstentions.***

5°) de prendre acte de la fermeture de classe à l'école des enfants des gens du voyage.

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 2 abstentions.***

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

- Mme SAUVEGRAIN n° 49 - **Elections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008. Mise sous pli de la propagande électorale. Dotation forfaitaire. Approbation de conventions à passer avec l'Etat.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de financement à passer avec l'Etat afin de percevoir la dotation forfaitaire de l'Etat pour la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008.

La dotation attendue, compte tenu du nombre d'électeurs orléanais pour ces deux scrutins, s'élève à 28 655 €

*Adopté à l'unanimité.*

DEVELOPPEMENT :  
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

- M. CARRE n° 50 - **Autorisations du droit des sols. Demandes pour le compte de la Ville. Délégation à accorder à M. le Maire.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir déléguer M. le Maire pour déposer et signer au nom et pour le compte de la Ville les demandes d'autorisations du droit des sols, étant précisé que cette délégation pourra également être exercée par les Adjointes conformément aux dispositions de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. CARRE n° 51 - **Projet centre ville. Implantation d'une plate-forme enterrée d'ordures ménagères, rue Saint-Etienne. Réalisation du diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P.**

Dans le cadre de la requalification des espaces publics du centre ville, il a été décidé en 2004, en lien avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO), d'implanter des conteneurs enterrés sur la voie publique pour pallier les impossibilités constatées de stockage des poubelles dans les propriétés privées. Il existe aujourd'hui six points de collecte en centre ancien.

En raison de l'extension du secteur piétonnier, un nouveau point de collecte doit être réalisé rue Saint-Etienne. La mise en place de cet ouvrage nécessite de réaliser une fosse d'une profondeur de 2,40 m, susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique des périodes antique, médiévale et moderne.

- Séance du vendredi 25 avril 2008 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P. définissant les engagements respectifs des parties pour la réalisation du diagnostic archéologique préalable aux travaux d'implantation d'une plate-forme enterrée d'ordures ménagères dans le centre ville, rue Saint-Etienne.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 52 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement obligatoire. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de quatre subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 32 727 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriétés.

***Adopté par 48 voix.  
Il y a 7 abstentions.***

#### **DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE**

M. CARRE

n° 53 - **Z.A.C. des Halles 2. Immeuble 80, quai du Châtelet. Constitution de servitudes de vue.**

Dans le cadre de la Z.A.C. des Halles 2, la S.E.M.D.O. a obtenu un permis de construire portant sur l'immeuble situé 3, place du Châtelet pour le changement de destination des étages 2, 3 et 4 de cet immeuble de bureaux en 18 logements.

Le projet prévoit la création de cinq fenêtres donnant sur la cour intérieure de l'immeuble du 80, quai du Châtelet, appartenant à la Ville d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution des servitudes de vue correspondant aux cinq fenêtres créées sur l'immeuble situé 3, Place du Châtelet et grevant le bien appartenant à la Ville situé 80, quai du Châtelet moyennant l'euro symbolique que la Ville dispense la S.E.M.D.O. de verser, les frais notariés étant à la charge de la S.E.M.D.O.

***Adopté à l'unanimité.***

PATRIMOINE

Mme SAUVEGRAIN n° 54 - **Véhicules poids lourds pour la Direction de la Culture et de l'Événementiel. Acquisition. Approbation de marchés négociés après appel d'offres infructueux.**

Dans le cadre du plan de renouvellement des véhicules municipaux prévu en 2008, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à passer avec LOIRET TRUCKS - Etablissements DOURS - RENAULT TRUCKS, relatif à l'acquisition d'un véhicule poids lourds (lot n° 1) pour la Direction de la Culture et de l'Événementiel pour un montant de 53 820 €T.T.C. ;

2°) d'approuver le marché à passer avec LOIRET TRUCKS - Etablissements DOURS - RENAULT TRUCKS, relatif à l'acquisition d'un autre véhicule poids lourds (lot n° 2) pour la Direction de la Culture et de l'Événementiel pour un montant de 64 703,60 €T.T.C. et la reprise du véhicule ainsi réformé pour un montant de 1 500 €T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

ESPACES VERTS

Mme de QUATREBARBES n° 55 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Partenariats financiers. Approbation de conventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions à passer avec M. Guy DENIZEAU, exploitant du golf miniature, et M. BARDAU, exploitant du restaurant « La Terrasse du Parc », relatives à leur participation financière respective, d'un montant de 300 €H.T., aux frais de communication assurés par la Ville au titre de la saison touristique 2008 du Parc Floral.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme de QUATREBARBES n° 56 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Saison 2008. Tarifications complémentaires. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs complémentaires concernant les produits proposés en boutique au Parc Floral, les droits d'emplacement, ainsi que la réduction de 50 % sur le tarif des cartes d'abonnement pour la section « parcs et jardins » du Loiret de la S.H.O.L. ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1er mai 2008.

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 25 avril 2008 -

**Question orale de Mme LEVELEUX**

\*\*\*\*

**Question orale de Mme KOUNOWSKI**

Orléans, le 28 avril 2008

Le Maire,

Serge GROUARD